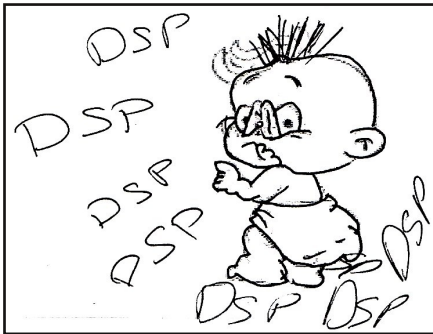




Edito

Faut-il brader l'accueil de la petite enfance ?



Sommaire

Le point sur la crèche
Pages 2-3

Témoignages Page 4

Paroles citoyennes est l'expression de l'opposition venelloise qui se veut résolument constructive.

Ce journal est ouvert à tous les citoyens qui partagent nos convictions et désirent s'impliquer dans la vie communale.

Directeur
de la Publication :

Pierre Morbelli

Rédactrice en chef : Evelyne
Coursol

Comité de rédaction :
Monique Allard, Michèle Bosc,
Jacques Legaignoux, Yolande
Mallegol, Pierre Morbelli, Marie-
Pierre Peyrou, Véronique Pinson,
Monique Poupaud.

Paroles Citoyennes, 6 les logis,
13770 Venelles
<http://venellespournous.free.fr>
www.venelles-en-vie.fr

Habituellement, une municipalité décide de mettre en place une D.S.P. (Délégation de Service Public), c'est-à-dire un appel d'offre public, lorsqu'elle n'a ni les moyens financiers, ni les compétences techniques suffisantes pour fournir un service à ses administrés.

Dans le cas de la crèche de Venelles, rien de tout cela. Au contraire, l'**A.D.R.E.V.** (Association pour le Développement et le Rayonnement de la Petite Enfance à Venelles) association des parents bénévoles, démontre depuis de nombreuses années par l'excellence, **qu'elle a toute compétence pour accueillir les tout-jeunes venellois**. Du point de vue financier, **l'impact sur le budget de la commune est plus que minime** au regard de la qualité du service public rendu.

Dans ces conditions, une D.S.P. pour la crèche, n'a aucun intérêt pour la ville, ni pour les salariés, ni pour les parents et encore moins pour les enfants. Pourtant, l'équipe majoritaire, engage la procédure par son vote au dernier Conseil. Tout cela dans l'urgence et la précipitation.

Remarquons que Monsieur le Maire, à grand renfort de publicité, a créé **une Régie pour l'eau et en projette une pour l'énergie car il**

est hors de question de laisser des biens aussi précieux à la logique de rentabilité d'un prestataire privé !

En revanche, pour la petite enfance, cela ne lui pose aucun problème !

Quelle est donc la valeur du bien être et de l'accueil des tout-petits dans son échelle d'évaluation ?

Quid de la continuité du service aux familles ?

Quid du devenir des 25 salariés de l'A.D.R.E.V. ?

Tout ceci a comme un parfum saumâtre de déjà vu : rappelons-nous l'Office Municipal de la Culture et de la Jeunesse, mêmes méthodes mêmes arguments.

Qu'est-ce qui motive ce changement ?

Est-ce, de la part de l'équipe de Monsieur le Maire, une position purement dogmatique qui ne tient pas compte de l'intérêt général ?

Ou bien alors, y-a-t-il d'autres intérêts non annoncés ?

Evelyne Coursol
Conseillère Municipale
Pour Venelles en Vie
le 3 mars 2010

Le point sur la crèche... Le point sur la crèche...

Où en est-on aujourd'hui ?

Lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2009, la majorité municipale a présenté une délibération pour renouveler la convention d'objectifs qui permet à l'association l'A.D.R.E.V. de gérer la crèche. Nous avons alors été très étonnés et inquiets de constater que ce contrat n'avait plus qu'une durée de 19 mois à compter du 1er janvier 2009 et non plus de trois ans ; nous l'avons fait savoir en vain.

La convention d'objectifs qui lie l'association ADREV avec la municipalité arrive donc à son terme le 31 juillet 2010.

Malgré la demande écrite de cinq membres de l'opposition de repousser la date du conseil municipal, la municipalité fait voter la délibération pour " approuver le principe de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de structures multi accueil de la petite enfance sous forme d'affermage et autoriser le lancement de la procédure " le 12 février 2010. Ce même jour, (après la fin du Conseil municipal ?) elle a envoyé l'avis de consultation pour la " délégation de service public pour la gestion des structures multi accueil de la petite enfance à Venelles " Encore un bel exemple de la nouvelle gouvernance tant vantée par le maire.

La municipalité ne souhaite donc plus reconduire la convention d'objectifs avec l'ADREV et préfère passer par la procédure de délégation de service public.

Pourquoi la municipalité en place souhaite-t-elle donc tant confier la gestion de la crèche à une entreprise privée ?

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public, des particuliers, des personnes publiques, des entreprises de crèches ou des associations peuvent candidater.

Et la procédure de DSP aboutit le plus souvent à confier à une entreprise privée à but lucratif la gestion des crèches (Comme à Aix-en-Provence, ou Bouc Bel Air).

Est-ce bien le rôle de structures privées, dont le premier objectif est de faire des bénéfices, de définir le projet pédagogique comme l'affirme l'équipe en place ? L'exigence de qualité dans l'accueil des enfants est-elle compatible avec une logique d'économie ? Est-il acceptable que la garde d'enfant se situe dans une logique marchande ?

. Parce que c'est une obligation légale comme voudrait nous le faire croire l'équipe en place ?

Nous l'avions déjà dit en juin 2009 ; **rien, sur la forme n'impose le recours à une DSP** ; il est tout à fait possible de passer par voie de convention d'objectifs avec une association comme l'ADREV.

Le Maire doit donc assumer cette décision et ne pas chercher à se cacher derrière une pseudo injonction du Trésorier Municipal.

D'ailleurs la circulaire ministérielle du 18 janvier 2010 « relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément » **encourage les collectivités locales à passer par cette voie.**

C'est la voie privilégiée par des communes voisines comme Saint-Cannat où le Puy Sainte Réparate. Ce qui est possible ailleurs ne l'est donc pas à Venelles ?

. Peut-on reprocher un défaut de gestion à l'ADREV ?

Les finances de cette association sont saines ; elle ne connaît aucun problème de gestion financière. La Commune verse 230 000 euros de subvention mais retrouve 200 000 euros grâce aux reversements (loyer et autres) effectués par l'A.D.R.E.V. ainsi qu'aux prises en charge de la C.A.F dans le cadre du contrat petite enfance. **La crèche coûte donc réellement à la Commune environ 30 000 euros par an** (vérifiable et vérifié avec le budget de l'A.D.R.E.V).

Le coût global est donc faible pour la commune, et les

Le point sur la crèche... Le point sur la crèche...

parents membres de l'association ont montré qu'ils savaient répondre aux exigences en matière de gestion de manière efficace.

de cette nouvelle structure, sauf à augmenter leur budget « garde ».

. Quel avenir pour les salariés de l'ADREV ?

Certes l'entreprise titulaire de la DSP s'engagera, car elle n'a pas le choix, à reprendre les employés. Mais quelles contraintes subiront-ils dans les prochaines années ? **La tentation sera grande de renouveler le personnel, d'embaucher des employés moins qualifiés, avec moins d'expérience, et donc moins payés, pour améliorer la rentabilité de l'entreprise au détriment de l'accueil des enfants.**

. Quel avenir pour les conditions d'accueil des enfants ?

Il existe un risque réel de voir l'accueil des enfants se dégrader ; ce qui compte, pour une structure privée, c'est le remplissage, la diminution du taux d'encadrement des enfants dans le strict respect des textes, bref, tout ce qui permet de dégager du bénéfice !

Et bien entendu les enfants n'auront pas les mots pour raconter leur journée à des parents qui de toute façon, travail oblige, n'auront guère d'autres choix que celui

Où en est le projet d'extension ?

Plus de 70 enfants sont aujourd'hui en liste d'attente. Un projet d'extension a été initié en 2007, mais depuis rien ne bouge. Le dossier était pourtant bien avancé. Mais la municipalité n'a jusqu'à présent pas donné de suite favorable.

L'équipe en place prend bien peu en compte l'intérêt des jeunes parents venellois !!!

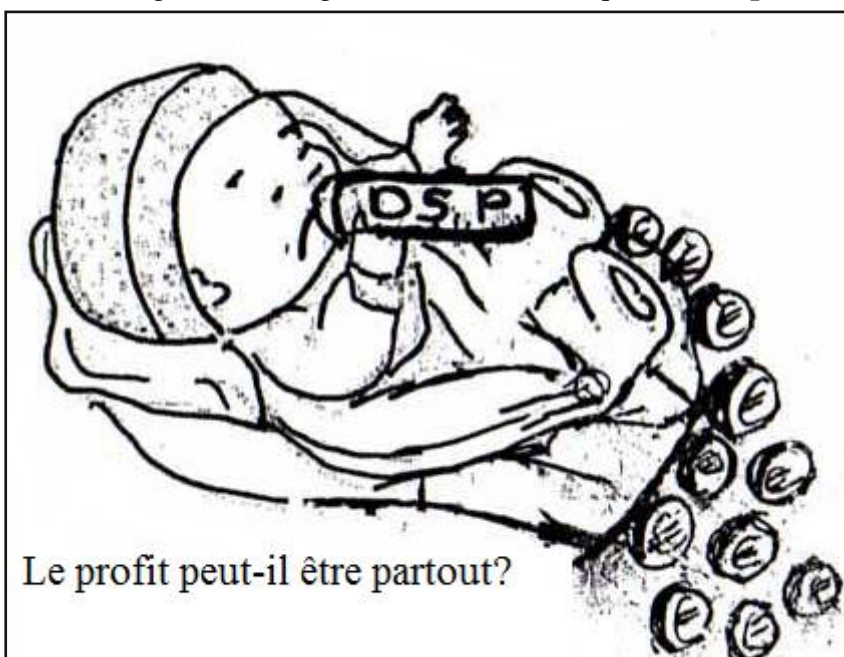
Pour conclure

Nous pensons que depuis sa création en 1993, l'ADREV avec ses structures d'accueil, crèche collective les p'tits loup, halte garderie les Calinous, porte un projet sanitaire et pédagogique, qui fournit aux Venellois un service **de haute qualité** (fruits et légumes biologiques par exemple, excellentes conditions d'accueil et d'encadrement par une équipe complète, compétente, motivée et sereine).

Nous pensons que l'ADREV a bâti un mode d'accompagnement exemplaire et de grande qualité pour les enfants, tout en créant un espace de lien social, de convivialité et de proximité.

Le modèle de gestion de l'ADREV, celui du secteur associatif, permet de mettre en place un projet éducatif, social encore plus innovant, **tout en s'entourant de personnels qualifiés et reconnus tout en impliquant les parents dans la gestion et le contrôle.**

Ce modèle qui fait ses preuves depuis plus de 17 ans est aujourd'hui menacé.



Témoignages d'éducateurs jeunes enfants d'Aix et d'ailleurs....

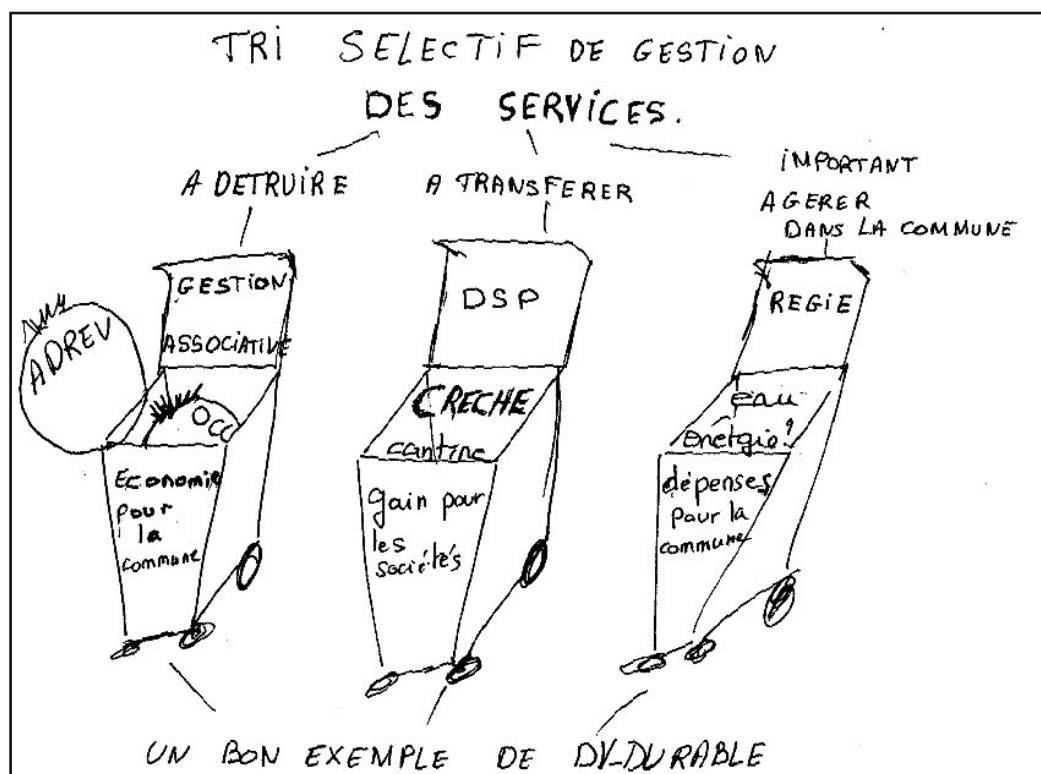
Nous avons fait les frais avec *****, des belles vitrines annoncées par ces entreprise de crèches, soit disant une association sympa, simple couverture pour ne pas dire que c'est une entreprise avec des notions de rendement pour la Petite Enfance !

- aucune promesse tenue à l'embauche
- pas de dialogue : management d'équipe par pression psychologique et menaces sur le personnel s'ils osent parler de ***** à autrui
- aucun côté sympa avec les dirigeants, ils en ont que pour le fric
- aucune créativité possible pour les éducateurs, tout est standardisé, chacun doit suivre les mêmes activités
- pas d'évolution de carrière

Je travaille pour *** mais c'est la plus grave erreur de ma vie d'y être venu!!! J'explique:

- Je devais participer à des réunions mensuelles de directeur adjoint qui n'ont jamais eu lieu
- Le taux d'encadrement n'est jamais respecté à cause de la pression de la direction qui veut du chiffre (des fois 1 pro pour 12 enfants)
- Une hiérarchie totalement perdue qui dit tout et son contraire, met des semaines à donner son feu vert pour les remplacements des arrêts maladie
- Le directeur de *** qui est venu dans ma structure qui nous croise sans même venir nous saluer (sympa super chaleureux!!!)
- Aucuns projets pédagogiques, des moyens ridicules pour travailler (ils nous ont fait annuler le spectacle de Noel qui coutait trop cher=150euros!!!)

Le plus écœurant c'est que l'équipe se donne à fond et qu'ils font plus de 20 000euros de bénéfices par an sur notre crèche. Après on se dit "pourquoi s'investir à fond pour des ingrats comme ça!". Heureusement que les enfants sont là pour nous redonner la pêche !



Dernière minute : la mairie informe ou désinforme ?

"Des évolutions indispensables des structures d'accueil de la petite enfance" : Lesquelles et pourquoi ? Ou pour qui ?...

"Continuité du service des crèches" : Comment ? Quand et par qui ?

"Satisfaire aux besoins de la petite enfance" : Mais ne sont-ils pas satisfaits aujourd'hui avec l'A.D.R.E.V. ?

"On ne nous dit pas tout... "

Pour réagir, en savoir plus, consultez notre site www.venelles-en-vie.fr